



**BILLET N° 09/2010**

SAVOIR / TRANSMETTRE

**Editorial :**

**Bonne vacances et à bientôt.**

Nous attendons toujours avec beaucoup d'intérêt vos articles en nombres et variés sur la fortification en générale.

Bien à vous.

J.M. GRATIANNE

**Mise en page :**

J.M. GRATIANNE

**Avertissement :**

LA TENEUR DE TOUT ARTICLE PUBLIE, EST SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DE SON AUTEUR. COLLECTION J.M GRATIANNE, TOUT DROIT RESERVES POUR TOUS PAYS ©. EN CLAIR, REPRODUCTION, MEME PARTIELLE, PAR QUELQUE MOYEN OU PROCEDE QUE CE SOIT A DES FINS MERCANTILES EST INTERDIT.

\*\*\*\*\*

***LA TENUE ET L'EQUIPEMENT  
DUFANTASSIN FRANÇAIS DE 1916 à 1918  
Partie V***

**10 / Les bretelles :**





Paire de bretelles du modèle réglementaire. Leur emploi n'était pas très pratique au niveau du réglage et elles avaient une fâcheuse tendance à glisser des épaules durant certains mouvements. Elles étaient le plus souvent remplacées par un modèle en une seule pièce.



Bretelles d'un seul tenant, du modèle civil qui durant le conflit a largement remplacé le modèle réglementaire. Ce type de bretelles, bien que non réglementaire était toléré. Il deviendra réglementaire par décision de l'intendance en 1922.

### 11 / Les bandes molletières :

Depuis 1910, les bandes molletières sont distribuées aux zouaves et aux troupes alpines. Elles sont de coupe droite, de couleur bleu foncé et font 2,60 mètres de long sur 12 centimètres de large. Elles sont croisées sur le devant lors de la mise en place afin d'éviter qu'elles baillent à cause de leur forme.



Le reste de l'infanterie quant à lui, reste pourvu de guêtres en cuir modèle 1897.



Il faudra attendre le décret du 24 octobre 1914, pour que les bandes molletières deviennent réglementaires pour toute l'infanterie. Elles seront taillées dans le nouveau drap bleu clair ou du drap neutre. Elles conserveront leur forme droite.

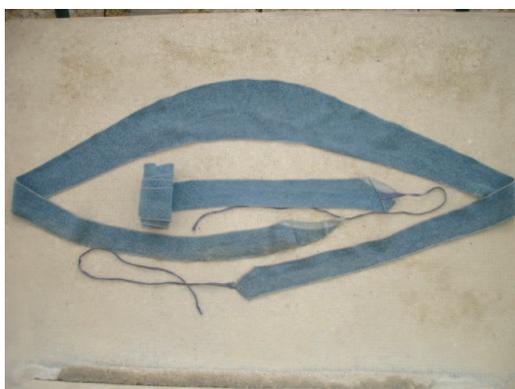


Un nouveau modèle sera adopté le 20 novembre 1917 dans la description suivante :

Elles seront en coton teint aux nuances du drap de l'uniforme, d'une longueur de 1,30 mètre (prévu initialement à 2,70 mètres) et d'une largeur de 10,5 centimètres.

Depuis l'entrée en guerre, il existe dans le commerce un modèle cintré dont la mise en place et le port sont plus faciles. Du fait de leur forme cintrée, la mise en place s'effectue sans croisement sur le devant donc par simple enroulement. De ce fait, elles sont très largement portées durant le conflit mais il faudra attendre le 30 mai 1919 pour qu'un nouveau modèle cintré soit officialisé bien que déjà distribué avant la fin de la guerre !

Elles mesurent 2,20 mètres de long sur 7,3 centimètres sur la partie la moins large et 14,5 centimètres sur la partie la plus large.



Détail sur la mise en place des bandes molletières :



**ci-contre, bande molletière de forme droite. Elle se croise sur le devant pour éviter que baille la bande.**



Ci-contre, bande molletière de forme cintrée permettant la mise en place par simple enroulement sans risque de voir bailler la bande.

## **12 / Les brodequins :**

A la mobilisation, il existe près de deux millions de paires de brodequins des modèles 1893 et 1912 mais, il existe aussi un reliquat de quelques milliers de paires de brodequins modèle 1881. Ce dernier est du premier modèle réglementaire.

### Le modèle 1881 :

Le 4 juillet 1881, entre en service le premier modèle de brodequins réglementaires pour les troupes à pieds, qui ne seront distribués qu'à partir de 1884. Les brodequins sont noircis dès leur perception.

- La hauteur de la tige est de 16 centimètres.
- Le brodequin ferme par cinq paires d'œilletons.
- La semelle comporte entre 50 et 57 clous.
- Le talon comporte entre 30 et 34 chevilles.





*A suivre...*

## Grenadier la Lanterne.

\*\*\*\*\*

### Disponible actuellement sur simple demande :

- Le Mont CORNILLET
- SPA 1918
- Réflexions et mise au point sur la Ligne Maginot
- Clair de lune à BITCHE (Billet N° 09/2004)
- Exposition de 15 photos du 13 et 14 juillet 2002 à la CASEMATE de MORFONTAINE
- Le Fort de Seclin (Billet N° 10/2004)
- La casemate type 516 (Billet N° 11/2004)
- Obstacles anti-char belges (1940)
- Fortifications de la ville de SOISSONS en 1870 (Billet N° 12/2004)
- Le fromage Suisse a t'il des trous (Billet N° 01/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. La conscription (Billet N° 02/2005)
- Fort A 570 (Billet N° 03/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Le fusil Gras (Billet N° 04/2005)
- Vietnam bunker (Billet N° 05/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Les transmissions (Billet N° 06/2005)
- Bases de V1 (Billet N° 07/2005)
- La Ligne Mareth (Billet N° 08/2005)
- La Ligne K.W. (Billet N° 09/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Le Génie (Billet N° 10/2005)
- De l'archéologie moderne, sauvetage d'un char FT 17 (Billet N° 11/2005)
- Répression de l'espionnage en 1939 (Billet N° 12/2005)
- Essai sur un élément méconnu de la Ligne Maginot (Billet N°01/2006)
- Die Flaktürme in Berlin 40 / 45 (Billet N°02/2006)
- Projecteur Ligne Maginot
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. L'artillerie (Billet N°03/2006)
- LE QUARTIER GENERAL ALLEMAND DE ZOSSEN-WUNSDORF (Billet N°04/2006)
- TOURELLE GALOPIN POUR DEUX CANONS DE 155 L Modèle 1890 (Billet N°05/2006)
- SITE DE MOULIN S/S TOUVENT (Billet N°06/2006)
- Les ouvrages minés sur le territoire suisse (Billet N°07/2006) .
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. La formation, la vie du soldat en caserne (Billet N°08/2006)
- Casemate Sud du MOTTENBERG (Billet N° 09/2006)
- Le CANON-REVOLVER de flanquement HOTCHKISS MDLE 1879 (Billet N°10/2006)
- L'épée, le bouclier et la République Française (Billet N°10A/2006)
- 1915, un des lieux de combat en Alsace (Billet N° 11/2006)
- Les Sites V1 en Picardie (Billet N° 12/2006)
- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, L'intendance militaire, la fortification de campagne (Billet N° 01/2007)
- Campagne 1914 – 1918 journal de marche du 69 ème BATAILLON DE CHASSEURS A PIED partie I (Billet N° 02/2007)
- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, les voies de 50 et 60 (Billet N° 03/2007)
- Campagne 1914 – 1918 journal de marche du 69 ème BATAILLON DE CHASSEURS A PIED partie II (Billet N° 04/2007)

- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, Fonctionnement du Service de Santé (Billet N° 05/2007)
- De la fortification à la notion de citoyen. L'école de la République (Billet N°05 A/2007)
- Campagne 1914 – 1918 journal de marche du 69 ème BATAILLON DE CHASSEURS A PIED partie III (Billet N° 06/2007)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 (Billet N° 07/2007)
- Seclin 14-18 (Billet N° 07B/2007)
- L'esprit de sacrifice des Français, guerre 14/18 (Billet N° 08/2007)
- Le Grand Blockhaus Musée de la Poche de Saint-Nazaire (Billet N° 09/2007)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE II (Billet N° 10/2007)
- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, mouvement de matériel (Billet N° 11/2007)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE III (Billet N° 12/2007)
- Chausse-trappe pointe de cavalerie première et deuxième guerre mondiale (Billet N°01/2008)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE IV (Billet N° 02/2008)
- Le 5,0 cm KWK dans tout ses états (Billet N° 03/2008)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE V (Billet N° 04/2008)
- L'affaire TCHECOSLOVAQUE ou l'illusion de la négociation avec une dictature (Billet N° 05/2008)
- Le 5,0 cm KWK dans tout ses états partie II (Billet N° 06/2008)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE V (Billet N° 07/2008)
- Tenues vestimentaires du soldat suisse (Billet N° 08/2008)
- Le 5,0 cm KWK dans tout ses états partie III (Billet N° 09/2008)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE VII (Billet N° 10/2008)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 (Billet N° 11/2008)
- Le 5,0 cm KWK dans tout ses états partie IV (Billet N° 12/2008)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 partie II (Billet N° 01/2009)
- La place forte souterraine de Wünsdorf / Zossen (Billet N° 02/2009)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 partie III (Billet N° 03/2009)
- La place forte souterraine de Wünsdorf / Zossen II (Billet N° 04/2009)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 partie IV (Billet N° 05/2009)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE VIII (Billet N° 06/2009)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 partie V (Billet N° 07/2009)
- La guerre franco-italienne en juin 1940 la casemate de pont saint louis a menton (Billet N° 08/2009)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 partie VI (Billet N° 09/2009)
- Le mur de l'Atlantique aux Pays-Bas Scheweningen – Noordwijk am See & Ijmuiden (Billet N° 10/2009)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE IX (Billet N° 11/2009)
- La tenue et l'équipement du fantassin Français de 1916 à 1918 (Billet N°12/2009).
- Les Fortifications de KINMEN (Billet N° 01/2010)
- La tenue et l'équipement du fantassin Français de 1916 à 1918 partie II (Billet N°02/2010).
- Les Fortifications de KINMEN PARTIE II (Billet N° 03/2010)
- L'Europe sous les armes en 1887 système défensif de l'Angleterre (Billet N° 04/2010).
- La tenue et l'équipement du fantassin Français de 1916 à 1918 partie III (Billet N°05/2010).
- La guerre franco-italienne en juin 1940 la casemate de pont saint louis a menton partie II (Billet N° 06/2010)
- L'Europe sous les armes en 1887 système défensif de l'Angleterre partie II (Billet N° 07/2010).
- La tenue et l'équipement du fantassin Français de 1916 à 1918 partie IV (Billet N°08/2010).
- La tenue et l'équipement du fantassin Français de 1916 à 1918 partie V (Billet N°09/2010).